

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**SEANCE du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 à 20h**

042-214200115-20250701-DM33-2025-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Date de la convocation : 24/06/2025

Réception par le préfet : 02/07/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

**L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M. ROMAGNY - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

**Pouvoirs déposés :** M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. PADET - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

**Excusée :** Mme PERRIN Cécile -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Convention avec la MJC Bussières pour le centre de loisirs des vacances**

Madame DUFOUR expose :

La MJC Bussières a été sollicitée par la municipalité pour gérer et animer un centre de loisirs **des vacances**, au sein des locaux du groupe scolaire.

Une nouvelle convention est proposée. Elle a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la commune de Balbigny et l'association.

Elle précise que la participation des communes est vitale pour l'associations. En conséquence les familles issues des communes ne participant pas au financement du centre ne pourront toujours pas inscrire leurs enfants au centre pendant les vacances.

La commune de Balbigny s'est engagée à participer à hauteur de 1.85 € par heure consommée par les enfants de Balbigny, contre 1,70 € l'an dernier. Soit une augmentation globale estimée de 304,35 € pour 2 029 h qui ont été consommées pendant la période de septembre 2023 à août 2024.

La convention est proposée pour la période de septembre 2025 à août 2026.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :*

D'approuver la convention proposée pour la gestion du centre de loisirs pendant les vacances scolaires  
D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Secrétaire de séance  
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
A Balbigny, le 01/07/2025

